

CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 16 MARS 2018 à 19 h 30

PRESENTS : M. VANNIER Alain, M. POHER Jean-Claude, Mme COLLEMARE Françoise, M. LEMAIRE Michel, M. DIJON Michel, Mme BECQUET Laurence, Mme LEBEC Sandra, Mme CARTIER Alice, Mme HUCHER Béatrice.

M. POULAIN Alain donne procuration à Mme CARTIER Alice.

Absents : Mme POTTIER Morgane, M. DUVEY Marc, M. AUBRY Bernard, M. BOURDON Claude.

Mme HUCHER Béatrice a été nommée secrétaire de séance.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MME CHAMBRAS, Perceptrice de Brionne :

Le conseil municipal s'est réuni le 16 mars 2018 sous la présidence de Mme COLLEMARE Françoise, doyenne d'âge afin de voter le Compte Administratif 2017. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le CA 2017 à savoir :

	<u>Fonctionnement :</u>	<u>Investissement :</u>
Dépenses :	632 394.54 €	69 954.47 €
Recettes :	717 548.60 €	198 932.83 €
<u>Excédent :</u>	<u>85 154.06 €</u>	<u>Excédent : 128 978.36 €</u>

Le résultat d'exercice 2017 donne un excédent de **214 132.42 €**. Le conseil municipal approuve le compte de gestion de Mme la Perceptrice qui confirme les chiffres cités ci-dessus.

DELIBERATION ACCEPTANT LA PARTICIPATION FINANCIERE POUR LES ENFANTS SCOLARISÉS DANS DES CLASSES SPECIALISEES :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une demande de la commune de BRIONNE concernant la participation financière pour deux élèves domiciliés à Harcourt qui fréquentent une classe spécialisée à Brionne à l'école Louis Pergaud.

La commune de BRIONNE réclame pour l'année scolaire 2017-2018 une participation de **395.00 €** par enfant scolarisé à l'école « Louis Pergaud et **700.00 €** par enfant scolarisé à l'école « Georges Brassens ».

La commune d'Harcourt ne disposant pas de classe spécialisée (ULIS), il convient que celle-ci participe aux frais de fonctionnement scolaire. Monsieur le Maire donne lecture de la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Accepte de participer aux frais scolaires pour les enfants domiciliés HARCOURT et fréquentant une classe spécialisée (Brionne, Beaumont le Roger, Le Neubourg, etc...).**
- **Décide d'inscrire au BP 2018, la somme de 790 € (pour deux enfants fréquentant l'école Louis Pergaud) au compte 6042.**

INSCRIPTION HORS COMMUNE : Enfants domiciliés à Thibouville :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'un particulier domicilié à Thibouville, qui souhaite inscrire ses deux enfants à la rentrée de septembre 2018 à l'école d'Harcourt.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a délibéré et signé une convention en 2012 avec le SIVOS du PLATEAU (Perriers la Campagne, Thibouville, Goupillières et Le Tilleul-Othon) pour l'inscription d'enfants de ces communes ayant une nourrice agréée ou un mode de garde familial sur Harcourt. Cette famille ne semble pas correspondre aux critères évoqués ci-dessus.

Le conseil municipal décide donc d'adresser un courrier à Mme le Maire de Thibouville pour une éventuelle participation financière aux frais de fonctionnement (360 €/enfant par année scolaire, idem Neuville du Bosc).

De plus, les repas seront facturés aux parents avec le tarif hors-commune.

DELIBERATION ACCEPTANT L'INDEMNITE DE GROUPAMA :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a reçu un chèque de GROUPAMA d'un montant de **419.26 €** concernant le sinistre survenu au tracteur John Deere. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'indemnité proposée par GROUPAMA correspondant au remboursement des frais liés au remplacement du hayon arrière du tracteur John Deere, somme qui sera imputée sur le compte de la commune au moyen d'un titre de recette (compte 778).

PROPOSITIONS BUDGET PRIMITIF 2018 (Subventions) :

Un document de travail est fourni à chaque conseiller municipal.

- Etude des subventions dont quatre nouvelles demandes (Brionne Handball, MFR Routot, ADMR Brionne, Association Maison de Retraite).
- Etude des dépenses d'investissement (ajout d'une bouche incendie rue Taurin).
- Etude du devis de la climatisation de la mairie.

Concernant les taux des taxes, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de maintenir les taux nets appliqués en 2017 sans augmentation pour la part communale. A ce jour, la DGFIP ne nous a toujours pas fourni les bases prévisionnelles (Etat 1259). Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux de 2017.

Rappel : **TAXE D'HABITATION : 7.72 %**
FONCIER BATI : 14.04 %
FONCIER NON BATI : 31.83 %

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Département de l'Eure qui accompagne les communes dans leur projet d'investissement (avec la Région). La commune doit se rapprocher de l'EPCI pour les informer des projets futurs (aménagement de la place, effacement de réseaux dans les hameaux).
- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. Jean-Hugues BONAMY, Maire de Bernay, concernant la décision de l'ARS qui envisage la fermeture de la maternité de Bernay pour des raisons économiques. Le Conseil Municipal souhaite rappeler que nous vivons dans un monde rural qui se désertifie par ses emplois, ses commerces, ses écoles, c'est pourquoi le conseil municipal fait le vœu du maintien de cette maternité.

- Monsieur le Maire fait savoir qu'une réunion entre la Neuville du Bosc et Harcourt a eu lieu le mardi 13 mars dernier concernant le maintien des élèves de la Neuville du Bosc à l'école d'Harcourt. Il donne la parole à Mme Béatrice HUCHER, qui relate cette réunion. A la suite du sondage réalisé par les élus de la Neuville du Bosc, les parents d'élèves ont souhaité en majorité rester à l'école d'Harcourt.

Le conseil municipal approuve les propositions étudiées lors de cette réunion et qui feront l'objet d'une future convention à la rentrée de septembre 2018. Ces propositions sont les suivantes :

- Frais de scolarité 342.72 € passent à 360 €,
- Participation de la Neuville du Bosc pour les frais cantine à 1.83 €/repas, (ces deux chiffres seront indexés suivant l'indice de croissance à chaque rentrée scolaire),
- Prise en charge des impayés cantine par la Neuville du Bosc de ses administrés (effacement de dettes),
- Diminution du prix du repas cantine pour les enfants d'Harcourt et de la Neuville du Bosc.
- Création d'une nouvelle commission « école » impliquant les élus des deux communes,

Le conseil municipal d'Harcourt propose que cette nouvelle commission se déroule si possible sans la présence des maires. Les propositions de cette commission seront soumises aux conseils municipaux et approuvées par chaque conseil municipal.

Futurs membres de la commission école pour Harcourt :

- Mme COLLEMARE Françoise
- Mme BECQUET Laurence
- Mme LEBEC Sandra
- Mme HUCHER Béatrice
- M. LEMAIRE Michel

TOUR DE TABLE

- M. POHER Jean-Claude rappelle la course cycliste « 38^{ème} Tour de Normandie » qui aura lieu lundi 19 mars (passage de la course vers 15 h).
- Il a assisté à une réunion du SERPN et informe que le prix de l'eau va subir une augmentation.
- Mme BECQUET Laurence informe que les radars pédagogiques ont été installés rue de la libération aux entrée et sortie du village. Monsieur le Maire confirme cette information en indiquant que le Conseil Départemental qui a subventionné ces radars a réclamé leur installation.
- Michel LEMAIRE demande qu'un devis soit réalisé pour l'installation de 2 grilles (ou raquettes) amovibles pour protéger 2 vitraux de l'église (un sur la façade Sud et un sur celle au Nord) et la fixation de grillage sur les raquettes de 3 vitraux du chœur.
- Il sollicite la création d'une borne électrique permettant la recharge des futurs véhicules électriques ou hybrides en prenant contact avec le S.I.E.G.E.

Concernant ces deux demandes, Monsieur le Maire souhaite qu'il se charge de ces dossiers.

- Il informe de l'interrogation d'Eric COTRET : «Quand les fils électriques et téléphoniques seront-ils effacés à Chrétienville ? »
- Monsieur le Maire fait part de la demande des agents techniques qui souhaitent construire un abribus à la salle des fêtes. Le conseil municipal donne un avis favorable (voir pour l'emplacement).
- Rappel Concert Solidaire « Orgue et Trompette » en l'église d'Harcourt samedi 17 mars à 21 heures au profit de l'association « l'arbre médicinal ».

Fin de la réunion à 23 heures.

Prochain conseil municipal **JEUDI 12 AVRIL 2018** à 19 heures en présence de
Mme CHAMBRAS-VINCENT, Trésorière, pour le vote du Budget Primitif 2018.

